

**République Française - Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes**

**Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes  
Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc  
59363 AVESNES SUR HELPE**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : mercredi 7 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER, Président. Après convocation légale de ses membres en date du lundi 29 mars 2021.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 55

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Nombre d'absents :

Nombre d'excusés :

Ont donné procuration :

**Délibération n° 21-2021**

**OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS  
AU CONTROLE DE LEGALITE**

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,
- Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,
- Considérant que le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,
- Après discussion, l'assemblée délibérante

**Décide,**

- De s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Nord,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents,

Publié le.....  
Notifié le.....

Le Président,  
Guislain CAMBIER  
Pour extrait conforme  
Le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....  
Certifié exécutoire